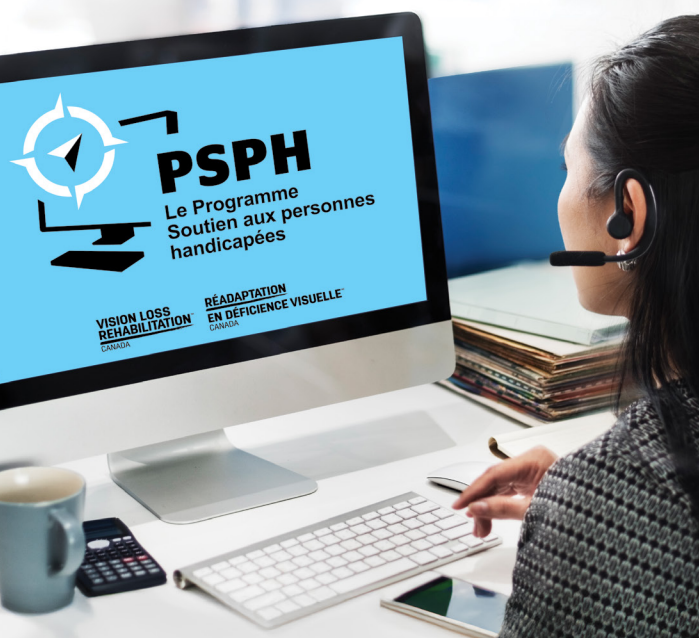


RÉADAPTATION
EN DÉFICIENCE VISUELLE^{MC}
CANADA

Le Programme Soutien aux personnes handicapées



Réadaptation en déficience visuelle Canada (RDVC) offre du soutien pour naviguer dans les programmes de prestations d'invalidité. Grâce à notre programme de soutien aux personnes handicapées, nous aidons les personnes à obtenir des renseignements, à déposer des demandes et à faire appel pour recevoir des prestations et des crédits d'impôt fédéraux, provinciaux ou territoriaux.



visionlossrehab.ca

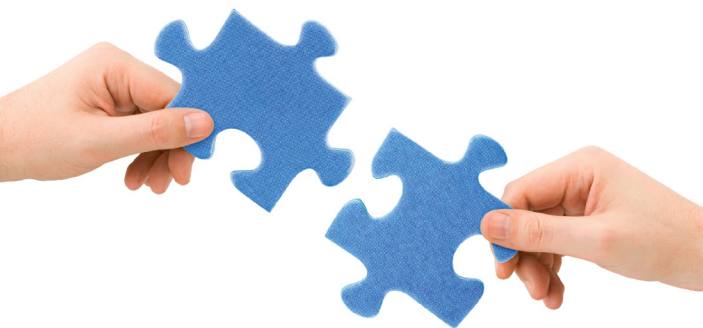


gain@rdvc.ca



Qu'est-ce le Programme de soutien aux personnes handicapées (PSPH)?

Le programme de soutien aux personnes handicapées de RDVC est financé par Emploi et Développement social Canada. Dans le cadre du programme de soutien aux personnes handicapées de RDVC, nos conseillers en prestations d'invalidité (CPI) sont là pour aider gratuitement les clients. Notre priorité est de veiller à ce que les personnes participant à ce Programme aient accès aux prestations et aux crédits d'impôt auxquels elles ont droit.



Comment nous vous aidons?

Nos conseillers en prestations d'invalidité vous aideront à remplir les demandes de crédits d'impôt, comme le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) ou la prestation canadienne pour personnes handicapées (PCPH). Nous veillerons à ce que vous vous sentiez soutenu et guidé à chaque étape de la procédure.

Nos CPI vous aide à prendre les mesures suivantes :



Nous fournissons des informations et répondons à vos questions sur les crédits d'impôt et les prestations pour personnes handicapées.



Nous vous aidons, vous et votre famille, à comprendre comment faire une demande et quelles sont les conditions requises.



Nous vous aidons à remplir les formalités administratives.



Nous vous mettons en relation avec des professionnels de la santé pour les formalités administratives.



Nous vous guidons dans le processus d'appel.

Ce service est offert gratuitement à nos clients.

Quels crédits ou prestations le PSPH peut-il vous aider à obtenir?

Nous sommes là pour vous aider à vous informer et à remplir vos demandes de prestations et de crédits d'impôt fédéraux, provinciaux ou territoriaux. Si votre demande est refusée, nous vous aidons également à faire appel. Le PCPH peut notamment vous aider à obtenir le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), la prestation canadienne pour personnes handicapées (PCPH) et le régime enregistré d'épargne invalidité (REEI).

Comment puis-je bénéficier de vos services?

Vous trouverez une page consacrée au programme PSPH, comprenant un formulaire d'aiguillage, sur le site web de RDVC (www.visionlossrehab.ca/fr/programme-de-soutien-aux-personnes-handicapees-psph). Veuillez remplir ce formulaire pour vous inscrire aux services du PSPH. Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à gain@rdvc.ca.

Remarques :